



**Projet de procès-verbal  
de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball**

**Séance du 11 juillet 2020 par visioconférence**

**Membres présents :**

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (représente Joël DELPLANQUE)* ; Christian DUME, *président de la CNCG* ;  
Représentants clubs LFH : Yves GUERIN, *Chambray* (procuration donnée par Antony PONROY) ; Jean-Luc LE GALL, *Brest* (mandat reçu de Gérard LE SAINT) ; Vincent MILLEREUX, *Toulon St Cyr* (mandat reçu de Perrine PAUL) ; Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Daniel SENEcloze, *Bourg de Péage* ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, *Fleury* (mandat reçu de Daniel HOURNON) ; Sophie PALISSE, *Saint-Amand-les-Eaux* (mandat reçu de Thierry WIEZMAN) ; Clément FORGENEUF, *JDA Dijon* (mandat reçu de Jean-Marie SIFRE, *Paris 92*) ; Pascal MORGANTI, *Mérignac*  
Représentant des clubs accédant sportivement en LFH : Jacques VALENTE, *Plan de Cuques* (mandat reçu d'Antony CICCÒ) ; Ange FERRACI, *Nice*  
Représentant des médecins : Gérard JUIN ;  
Représentant des entraîneurs : Laurent BEZEAU

**Invités présents :**

Représentants FFHandball : Sébastien GARDILLOU, adjoint au sélectionneur France A (mandat reçu d'Olivier KRUMBHOLZ) ; Laetitia SWED-BOBET, *conseillère de la présidente de la LFH* ; Pascal BAUDE, François GARCIA, Alain KOUBI ; Jean-Pierre FEUILLAN  
UCPHF Olivier GEBELIN, *secrétaire général*  
7Master : Thibaut DAGORNE, *directeur*  
Salariée FFHandball/LFH : Grégory PRADIER, *Directeur des services* ; Gwenhaël SAMPER, *Responsable du service juridique*

**Membres excusés :**

Représentants FFHB : Philippe BANA, *DTN* ; Sélectionneur France ; Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur France A*  
Représentante des joueuses : Maria BALS ;

**Invités excusés :**

Représentant l'arbitrage : Olivier BUY ;  
Représentants FFHandball : Éric BARADAT, responsable du PPF féminin  
UCPHF : Pierre PRADEAU, *directeur*  
AJPH : Benoît HENRY, *directeur*

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 9h00 en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire qui impacte la France.

Il est rappelé les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance :

- • Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2019
- • Adoption du calendrier 2020-2021 et reprise de la compétition
- • Adoption des modifications règlementaires pour 2020-2021
- • Point budgétaire
- • Point médias
- • Point communication / conférence de rentrée
- • Point sur l'arbitrage
- • Point d'étape sur les accords sectoriels
- • Questions diverses

## **I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1er JUILLET 2019**

Nodjialem MYARO précise que ce point est reporté à une prochaine séance, des éléments étant encore en attente concernant la rédaction du procès-verbal.

## **II/ ADOPTION DU CALENDRIER 2020-2021 ET REPRISE DE LA COMPETITION**

Nodjialem MYARO expose qu'après de nombreux échanges et discussions sur l'élaboration du calendrier des compétitions de la LFH 2020-21, un consensus a été trouvé entre toutes les parties prenantes, avec une date de reprise du championnat fixée au 9 septembre 2020.

Pascal BAUDE indique qu'un travail a été réalisé, en lien avec Pierre PRADEAU, pour définir le calendrier des oppositions et ce, en tenant compte de la majorité des problèmes rencontrés par les clubs s'agissant notamment de l'enchaînement des matchs (nationaux/européens) ou encore des longs déplacements. En outre, il précise qu'aucun club ne se verra enchaîner trois matchs à domicile ou à l'extérieur. Enfin, il mentionne que ce calendrier des oppositions a été finalisé hier et fera l'objet d'une diffusion officielle sur le site internet de la LFH ainsi que par voie de communiqué de presse.

Laurent BEZEAU insiste sur l'importance de tenir compte des principes généraux qui entourent ce calendrier des oppositions et notamment des indisponibilités de salles. Il attire l'attention des membres de l'Assemblée Générale concernant la fixation de la dernière journée de championnat (J26) sur un week-end et mentionne qu'il est préférable de la fixer le samedi dans un objectif médiatique et de retransmission audiovisuelle.

Sur ce point, Pascal BAUDE précise qu'il n'est pas exclu que le diffuseur souhaite que cette dernière journée de championnat se tienne le dimanche. Il ajoute qu'en tout état de cause, une décision du comité de direction interviendra en la matière.

Nodjialem MYARO indique que ce point concernant la dernière journée de championnat est pris en compte et qu'il conviendra de se positionner rapidement en concertation avec le diffuseur Sport En France. Jean-Luc LE GALL émet une préférence pour le samedi voire le dimanche après-midi, l'objectif étant d'éviter d'être en concurrence avec le football.

Nodjialem MYARO ajoute qu'à la suite à cette Assemblée Générale, un communiqué de presse sera diffusé afin de dévoiler le calendrier du championnat de la Ligue Butagaz Energie, sans toutefois apporter des détails sur les oppositions arrêtées. L'ensemble des informations sera en revanche communiqué aux clubs dès le lundi 13 juillet.

## **III/ ADOPTION DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES POUR 2020-2021**

Gwenhaël SAMPER expose les modifications réglementaires applicables pour la saison 2020-2021, telles qu'arrêtées par le comité de direction, portant sur le Règlement particulier, le Règlement médical, le Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs, le Règlement relatif aux Joueuses Issues du Parcours d'Excellence Sportive (JIPES) ainsi que sur le Règlement Marketing et Communication.

Concernant le **Règlement médical**, et plus précisément le plan de reprise du handball professionnel qui lui est annexé, Gérard JUIN explique que celui-ci est similaire à celui mis en place par la Ligue Nationale de Handball pour les clubs professionnels masculins. Il ajoute que ce plan comprend des préconisations médicales incluant un bilan biologique renforcé (tests RT PCR) lié au COVID-19 à réaliser 72 heures avant la reprise de l'entraînement ainsi que des examens cardiaques complémentaires, le cas échéant. Il précise que l'ensemble des médecins des clubs de LFH a adhéré à ces préconisations médicales, ces médecins de clubs étant appelés à piloter ce suivi médical.

Laurent BEZEAU demande si un contrôle sera mis en place au niveau de la LFH pour veiller au suivi de ce plan dans les clubs. Gérard JUIN précise alors qu'il s'agit, à date, de préconisations dont la mise en oeuvre relève avant tout de la responsabilité des médecins des clubs.

Sophie PALISSE demande si les tests médicaux complémentaires liés au contexte COVID sont imposés. Gérard JUIN insiste alors sur le fait que ces tests s'inscrivent dans le cadre d'un protocole sanitaire unifié pour tous les clubs.

Laurent BEZEAU souhaite savoir ce que recouvre la notion de « personne contact » dans le contexte du COVID. Gérard JUIN explique que le périmètre couvert par cette notion est défini par les Agences Régionales de Santé, selon leur propre procédure. En présence d'un cas positif dans l'effectif, il incombe alors au médecin du club de prendre contact avec l'ARS territorialement compétente.

Sophie PALISSE considère que la mise en oeuvre de ce plan de reprise implique une organisation dans les clubs avec un tableau de suivi régulièrement mis à jour.

Olivier GEBELIN souligne que de nombreuses questions se posent s'agissant notamment du contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan.

Jean-Luc LE GALL se demande si, à chaque sortie de l'équipe en dehors du département, il convient de procéder à de nouveaux tests COVID. Gérard JUIN explique que la difficulté réside dans la fiabilité et la disponibilité des tests salivaires et que, pour le moment et au regard des conséquences financières notamment, il convient de s'en tenir davantage à un examen clinique hebdomadaire du médecin. Ce n'est qu'en cas de doute à l'examen clinique que la joueuse doit être orientée vers la réalisation de tests supplémentaires.

Gérard JUIN précise également que le bilan biologique renforcé est imposé règlementairement et qu'il doit être réalisé pour tous les joueurs y compris pour ceux qui auraient un résultat COVID +.

Concernant le **Règlement JIPES**, Gwenhaël SAMPER précise qu'en cours de saison, les demandes de JIPES devront parvenir à la FFHandball au plus tard 2 jours avant le match pour être pris en compte au titre de ce match. Sophie PALISSE demande qu'une communication soit réalisée auprès des clubs (Présidents et entraîneurs) pour les informer et les sensibiliser sur ce nouveau délai règlementaire.

#### **IV/ POINT BUDGETAIRE**

Nodjialem MYARO présente un budget prévisionnel actualisé qui a été validé par les instances fédérales. Dans ce contexte, elle fait notamment état de la ligne Sport En France prévue pour permettre la diffusion de rencontres et du partenariat Select dont le contrat est en cours de rédaction.

Quant au contrat Butagaz, elle souligne que le partenariat LFH demeure au même niveau économique grâce à l'effort de la FFHandball qui a décidé d'impacter la totalité de la baisse demandée par Butagaz sur le partenariat fédéral.

Concernant les frais de fonctionnement de la LFH, Thibaut DAGORNE demande s'il ne serait pas envisageable de les intégrer en tant que poste de charges pour qu'ils soient visibles. Alain KOUBI confirme l'idée en soulignant que l'identification de ces charges contribuera à connaître le coût réel de la LFH.

Laurent BEZEAU indique que cette méthode pourra être utile dans la perspective de l'autonomie de la LFH.

Nodjialem MYARO se dit également favorable à cette intégration des frais de fonctionnement afin de disposer d'une image fidèle de la LFH d'un point de vue économique et, par voie de conséquence, de connaître le coût exact de l'autonomie pour les clubs.

*Avant d'aborder les autres points figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes :*

**Résolution n° 1 :** Sur proposition du comité de direction, l'Assemblée Générale de la LFH, après en avoir délibéré, approuve le calendrier des compétitions 2020-21 (*à l'unanimité*)

**Résolution n° 2 :** Sur proposition du comité de direction, l'Assemblée Générale de la LFH, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées au règlement particulier LFH applicables uniquement pour la saison 2020-21 (*à l'unanimité*)

**Résolution n° 3 :** Sur proposition du comité de direction, l'Assemblée Générale de la LFH, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées au règlement médical, incluant l'annexe « plan de reprise handball LFH – préconisations médicales - applicables uniquement pour la saison 2020-21 (*à l'unanimité*)

**Résolution n° 4 :** Sur proposition du comité de direction, l'Assemblée Générale de la LFH, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées au règlement JIPES applicables à compter de la saison 2020-21 (*à l'unanimité*)

**Résolution n° 5 :** Sur proposition du comité de direction, l'Assemblée Générale de la LFH, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées au règlement marketing et communication applicables à compter de la saison 2020-21 (*92% pour – 8 % d'abstention*)

**Résolution n° 6 :** L'Assemblée Générale de la LFH, après en avoir délibéré, arrête la proposition de budget de la LFH pour l'exercice suivant (*92% pour – 8 % d'abstention*)

Gwenhaël SAMPER explique que suite à la modification du format des compétitions adoptée par la présente instance, de nouvelles modifications devront intervenir concernant le Règlement particulier ainsi que le Règlement Marketing & Communication et ce, pour se conformer à ce format.

## **VI/ POINT MEDIAS**

Nodjialem MYARO fait un point sur la question de la diffusion des matchs pour la saison prochaine. Elle indique que le diffuseur Sport En France est favorable au maintien du partenariat avec la diffusion de 20 matchs, tout en regrettant l'absence d'organisation d'une finale dans le cadre de ce championnat 2020-21. Nodjialem MYARO précise également que Sport En France a réalisé de très bonnes audiences l'année dernière qui sont au-dessus de celles que réalisaient BeIN SPORTS, tout en admettant que le premier n'a pas la même renommée que le second.

## **VI/ POINT COMMUNICATION / CONFERENCE DE RENTREE**

Nodjialem MYARO indique que la conférence de presse de rentrée pour la LFH est programmée le 3 septembre à la Maison du Handball dans un format simplifié et sur la base d'un budget plus limité.

Plus précisément, il est prévu un café d'accueil, un 1er point média avec des interviews, la conférence de presse (11h30) animé par deux consultants de Sport En France puis un cocktail vers 13h30.

Le cahier des charges détaillé de l'évènement sera transmis aux clubs dans les prochaines semaines.

## **VII/ POINT SUR L'ARBITRAGE**

Une présentation du bilan de l'arbitrage pour la saison 2019-2020 en Ligue Butagaz Energie est effectuée par François Garcia. Pour la prochaine saison, il précise que les liens d'intérêts des arbitres seront pris en compte dans le cadre des désignations.

François GARCIA indique également que le groupe élite sera élargi pour officier en Ligue Butagaz Énergie. Enfin, François GARCIA informe les membres de l'Assemblée Générale de l'organisation d'une classe virtuelle pour les arbitres à la fin du mois d'août pour aborder différentes thématiques et notamment les règles de jeu de l'International Handball Federation.

### **VIII/ POINT D'ETAPE SUR LES ACCORDS SECTORIELS**

En tant que participante aux réunions sur les accords sectoriels, Sophie PALISSE indique que les travaux ont bien avancé avec une 1ère étape qui sera validée en septembre.

Thibaut DAGORNE ajoute qu'une 2ème étape est prévue pour une application des règles salariales sectorielles au 1er juillet 2021 (critères salariaux et sociaux) dans la perspective du contrôle de gestion des clubs au titre de la saison 2021-22.

Olivier GEBELIN souhaite remercier tous les acteurs pour ces avancées qui sont positives pour le handball professionnel féminin. Il souligne la qualité du travail entre toutes les parties prenantes.

Christian DUME demande si la 1ère étape appelée à être validée en septembre fera l'objet d'une transmission au Ministère des sports. Thibaut DAGORNE indique que cette 1ère étape n'implique pas de conséquence sur le budget des clubs, à la différence de la 2ème étape qui exigera une présentation aux instances de la LFH, à la CNCG ainsi qu'un dépôt au Ministère.

Nodjialem MYARO souligne le côté précurseur du handball féminin dans ce contexte avec une belle avancée pour tous les acteurs.

### **IX/ QUESTIONS DIVERSES**

Thibaut DAGORNE demande si les mesures médicales évoquées ci-dessus sont d'application stricte pour les clubs ou non et si le département médical de la FFHandball est appelé à piloter le dispositif.

Gérard JUIN précise que le recensement des cas positifs devra être effectué auprès du département médical et qu'à cet effet, des mesures seront mises en place. Plus précisément, il explique qu'il est envisagé d'utiliser un formulaire contact a minima, outre des contacts téléphoniques. Ce recensement aura pour objectif d'évaluer le nombre de cas sans connaître l'identité des personnes conformément au secret médical.

Aucune autre question ni aucune autre remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôture la séance en remerciant tous les acteurs pour leur disponibilité et souligne, qu'au-delà des conflits, les valeurs de la LFH ont été préservées par l'ensemble des familles.

La présente séance prend fin à 11h00.



Nodjialem MYARO  
Présidente de la LFH